

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, au titre de 2019 :
 - d'attribuer la somme de 24 156 € sur un coût total de 40 260 € à la commune de Ventabren pour le diagnostic et la redynamisation agricoles du territoire communal ;
 - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec cette commune la convention annexée au rapport.
- dans le cadre de la promotion des produits agricoles d'attribuer la somme de 4 000 € à la commune de Saint-Martin-de-Crau pour la Foire de la Saint-Valentin 2019.

La dépense de 28 156 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**